

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2017

Objet : Décision modificative n° 3 – Budget Ville
--

Rapporteur : Pierre BERGERET

Décision modificative N°3 (section de fonctionnement)

Dans le cadre de l'ajustement des crédits de fonctionnement pour la fin de l'année, il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget 2017.

- Prélèvement SRU¹ : +61 500 €, les modalités de calcul ayant changé en janvier 2017 avec le vote de la loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté (relèvement du montant prélevé par logement social manquant de 20 % à 25 % du potentiel fiscal par habitant de la Ville) ;
- Prélèvement FPIC² : +33 000 €, les fusions et changement de périmètre d'un certain nombre d'intercommunalités (en application de la loi Nouvelle Organisation du Territoire de la République (NOTRe)) ayant un impact défavorable sur les ensembles intercommunaux dont le périmètre géographique n'a pas évolué, comme c'est le cas de la Métropole de Lyon ;
- Les taxes foncières : +50 000 €, les services fiscaux nous demandant sur 2017 de régler pour deux années la taxe foncière relative aux Bureaux de l'Horloge avenue Victor Hugo.

Pour assurer le financement de ces dépenses plus importantes qu'initialement prévues (+144 500 €), la Ville prélèvera les crédits correspondant sur le montant des droits de mutation à titre onéreux (compte 73) qui seront plus élevés que prévu au budget.

Il est par ailleurs nécessaire d'opérer un ajout de crédits sur le chapitre 012-charges de personnel. En effet, en cours d'année 2017, la Ville a dû ajuster ses effectifs et procéder à des recrutements :

- D'une part pour faire face à une charge de travail plus importante que prévue (service vie scolaire avec l'augmentation des effectifs et en direction de l'encadrement des temps périscolaire et cantine ; réorganisation de la Direction de l'administration générale afin notamment d'assurer la gestion de l'Omega et la tenue de l'accueil ; renforts pour l'organisation de manifestations ; recrutements à la régie d'entretien pour assurer le nettoyage des locaux). Au total, ce sont sept postes qui ont été pourvus en cours d'année, dont trois pour des périodes déterminées. Les dépenses supplémentaires sont estimées à 180 000 €.
- D'autre part pour remplacer des congés maternité et longue maladie : sept postes sont concernés pour une partie de l'année, pour un montant s'établissant à près de 170 000 €. A noter que la Ville perçoit au titre des absences pour longue maladie des remboursements de son assurance (56 000 € perçus à ce jour).

¹ Prélèvement Solidarité Renouvellement Urbain

² Prélèvement au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Pour financer cette dépense nouvelle de 350 000 €, il est proposé de diminuer la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de 300 000 € (structure sur laquelle les charges de personnel étaient surévaluées lors du budget en attendant l'évolution des effectifs du Service d'Aide à Domicile (SAAD)) et d'alimenter le compte des droits de mutation à titre onéreux (compte 73) de 50 000 €.

Ainsi modifiée, la section de fonctionnement du budget 2017 s'équilibre comme suit :

**BUDGET PRIMITIF 2017
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	Solde 2016	Reports 2016	Crédits nouveaux DM 1	Crédits nouveaux DM 3	TOTAL 2017
<i>Dépenses de Fonctionnement</i>	16 120 080,00	0,00	0,00	25 620,00	194 500,00	16 340 200,00
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	14 500 080,00	0,00	0,00	25 620,00	194 500,00	14 720 200,00
O11 Charges à caractère général	2 586 275,00			12 000,00	50 000,00	2 648 275,00
O12 Charges de Personnel	6 924 350,00				350 000,00	7 274 350,00
O14 Atténuation de Produits	490 000,00				94 500,00	584 500,00
65 Autres charges Gestion Courante	4 120 865,00				-300 000,00	3 820 865,00
66 Charges Financières	373 000,00					373 000,00
67 Charges Exceptionnelles	5 590,00			13 620,00		19 210,00
<i>Dépenses d'Ordre de fonctionnement</i>	1 620 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 620 000,00
042 Dotations aux amortissements	620 000,00					620 000,00
023 Virement section d'investissement	1 000 000,00					1 000 000,00
<i>Recettes de Fonctionnement</i>	16 120 080,00	0,00	0,00	25 620,00	194 500,00	16 340 200,00
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	16 120 080,00	0,00	0,00	25 620,00	194 500,00	16 340 200,00
70 Produits de Gestion courante	382 530,00					382 530,00
O13 Atténuation de Charges	25 000,00					25 000,00
73 Impôts et taxes	13 642 000,00				194 500,00	13 836 500,00
74 Dotations, Subventions	1 904 800,00					1 904 800,00
75 Autres Produits de Gestion Courante	160 750,00			7 000,00		167 750,00
77 Produits exceptionnels	5 000,00			18 620,00		23 620,00
<i>Recettes d'ordre de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
776 Moins value sur cession	0,00					0,00
777 Subv. Inv. Transférable	0,00					0,00
7918 Transfert de charges fct	0,00					0,00
002 Excédent Fonctionnement		0,00				0,00

Ceci exposé, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources réunie le 19 octobre 2017, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette décision modificative n° 3 du budget 2017 de la Ville.